

tagne. Sa Majesté Britannique convient en outre, que les Habitans *Espagnols*, ou autres qui auroient été Sujets du Roy Catholique dans le dit País, pourront se retirer en toute Sûreté et Liberté, où bon leur semblera, et pourront vendre leurs Biens, pourvù que ce soit à des Sujets de Sa Majesté Britannique, et transporter leurs Effets ainsi que leurs Personnes, sans être gênés dans leur Emigration, sous quelque Pretexte que ce puisse être, hors celui de Dettes ou de Procès Criminels ; le Terme limité pour cette Emigration étant fixé à l'Espace de dixhuit Mois, à compter du Jour de la Ratification du Traité Definitif. Il est de plus stipulé, que Sa Majesté Catholique aura la Faculté de faire transporter tous les Effets, qui peuvent lui appartenir, soit Artillerie, ou autres.

Article XX.

Le Roy de *Portugal*, Allié de Sa Majesté Britannique, est spécialement compris dans les présens Articles Preliminaires. Et Leurs Majestés Très Chrétien et Catholique s'engagent de retablir l'ancienne Paix et Amitié entre Elles, et Sa Majesté Très Fidèle : Et Elles promettent,

1º Qu'il y aura une Cessation totale d'Hostilités entre les Couronnes d'*Espagne* et de *Portugal*, et entre les Troupes *Espagnoles* et *Françaises*, d'une part, et les Troupes *Portugaises*, et celles de leurs Alliés, de l'autre, immédiatement

jeſty farther agrees, that the Spanish Inhabitants, or others who would have been Subjects of the Catholick King in the ſaid Countries, may retire, in all Safety and Freedom, wherever they pleafe ; and may ſell their Estates, provided it be to His Britannick Ma-jeſty's Subjects, and tranſport their Effects, as well as their Persons, without being restrained in their Emigration, under any Pretence whatſoever, except Debts, or Criminal Prosecu-tions : The Term, limited for this Emigration, being fixed to the Space of Eighteen Months, to be computed from the Day of the Ratification of the Definitive Treaty. It is further ſtipulated, that His Catholick Ma-jeſty ſhall have Power to cauſe all the Effects, that belong to Him, either Artillery, or others, to be carried away.

Article XX.

The King of Portugal, His Britan-nick Maſtety's Ally, is expreſly inclu-ded in the preſent Preliminary Arti-cles. And Their Moſt Chriſtian and Catholick Majesties engage to re-eſta-blish the ancient Peace and Friendſhip between Them and His Moſt Faith-ful Maſtety : And They promeſe,

1ſt. That there ſhall be a total Ceſſation of Hoſtilities between the Crowns of Spain and Portugal, and between the Spanish and French Troops, on the one Side, and the Portuguese Troops, and Thoſe of their Allies, on the